

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 7 DEC. 2010

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE DIX LE 25 novembre (25/11/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. BAPTISTE), M. Rolland ROUX (représenté par M. NUNZI), **Adjoints,**
M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. BOUSQUET), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Abdelkader SELAM, **Conseillers Municipaux**

M. Gilles BENECH est nommé secrétaire de séance.

09 – 25 Novembre 2010

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES INSTALLATIONS
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

Vu l'article 28 et 77 du Code des Marchés Publics,

Vu le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- Le principe du marché de travaux annuel, reconductible 2 ans, à bons de commande (avec un montant minimum de 40 000,00 € HT et un montant maximum de 160 000,00 € HT) pour le renouvellement et l'extension des installations d'éclairage public,
- L'attribution de ce marché à l'entreprise SPIE ayant remis l'offre la mieux disante,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1. **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux pour le renouvellement et l'extension des installations d'éclairage public à l'entreprise SPIE,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Pour copie conforme
Moissac le 26 novembre 2010

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

